

S'entourant des avis de techniciens-juristes qu'il savait choisir avec circonspection, il fixait ses objectifs, les mûrissant lentement, prudemment, les faisant accepter à mesure par le Conseil d'Etat — adjuvant précieux de l'Exécutif comme du Législatif — par l'opinion publique, finalement par la Chambre des Députés.

Eyschen avait quitté le Barreau en 1876, après onze ans de pratique des affaires, donc à un âge où il n'avait encore pu donner la pleine mesure de son talent de juriste.

Mais les tâches multiples, pour partie épineuses, qui l'attendaient justifèrent le choix du Souverain et devaient conduire le jeune directeur général de la Justice, de succès en succès, au poste de commandement dans l'Etat, où sa personnalité allait s'affirmer avec un éclat incontesté de 1888 jusqu'à sa mort en octobre 1915.

Aussi bien, sa maîtrise dans le maniement des affaires publiques procédait-elle de cet esprit juridique sûr qu'il exerçait à la manière d'un mécénat, et dont les jaillissements, tout au long de sa belle carrière, exercèrent une influence féconde sur les hommes de son temps et sur le devenir du pays.

Une des coquetteries du Ministre d'Etat, un des thèmes favoris que nous l'avons plus d'une fois entendu prôner dans l'intimité, concernait la primauté de la formation juridique sur les autres disciplines de l'esprit.

La culture générale, arguait-il, baigne, de préférence aux autres branches du savoir, dans ce climat qu'Edmond Picard, amateur de néologismes, qualifiait de « juricité ».

L'esprit de synthèse, la faculté de généralisation, pensait-il, confine étroitement à l'étude du droit, dont la puissante architecture, toute de logique, rayonne sur l'ensemble des connaissances humaines.

La culture générale nous est, en effet, plus indispensable que jamais, en tant qu'elle nous aide à ne pas nous enliser dans les ornières de la spécialisation à outrance, par conséquent de la déformation professionnelle.

Eyschen se plaisait à approcher les hommes de grande classe, dont les vues et les suggestions lui paraissaient profitables aux intérêts de sa petite patrie.

C'est ainsi qu'il connut Edmond Picard, dont il se vantait un jour les talents juridiques exceptionnels.

Il aurait volontiers souscrit à la péroration dont Picard, à la fin du siècle dernier, fit suivre le cours qu'il venait de professer à l'Université libre de Bruxelles, sous le titre « Le Droit pur » :

« Au moment où je termine vibre en moi la saine allégresse de « l'ouvrier loyal qui a peiné de tout son cœur avec la croyance de ne « s'être pas épuisé en un travail dérisoire et superflu. J'ai la joie qui « faisait crier au grand et laborieux Léonard : O la bellezza della vita !